

REGLEMENT

1 – Préambule

L'Union Athlétique de Versailles organise le dimanche 13 octobre 2019, une épreuve de marche nordique intitulée « Versailles, la Nordique Royale ». Cette 1^{ère} édition se déroule en forêt avec un départ et une arrivée au parc forestier de la Fontaine des Nouettes à Versailles.

Deux épreuves et une initiation sont prévues :

- 1) *La Nordique Royale* dite de « compétition » de 15 km en deux boucles de 7,5 km à 9H 30, chronométrée ;
- 2) *La Virée de la Fontaine* « loisir » de 10 km à 10H 00 ; non chronométrée ; marche de loisir sans esprit compétitif.
- 3) Initiation à la marche nordique avec prêt de bâtons à partir de 10H 30.

2 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- « juniors » pour la course La Nordique Royale (nés en 2001 et avant)
- « cadets » pour la course La Virée de la Fontaine (nés en 2003 et avant)

- Certificat médical :

La Nordique Royale « compétition »

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ; (Les autres licences délivrées par la FFA - Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- soit d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition**, ou de l'Athlétisme **en compétition** ou de la marche nordique **en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La Virée de la Fontaine « loisir »

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à cette marche est soumise à la présentation obligatoire

- Soit d'une licence FFA en cours de validité (santé, découverte, entreprise, running, compétition,)
- soit d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport**, de l'Athlétisme, course à pied ou de la marche nordique, datant de moins de un an à la date de la marche ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;

- Inscription

Les inscriptions pour les deux épreuves de marche nordique se feront :

- jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 à 18h : sur le site **onsinscrit.com**. Les inscriptions ne seront validées qu'après contrôle du dossier complet par l'organisation.
- samedi 12 octobre 2019 de 14 à 17H, à la boutique RANDO RUNNING (9, Place Cendrillon 78280 GUYANCOURT)
- des inscriptions sur place seront possibles le jour de la course entre 8h et 15mn avant le départ de chaque course.

Les inscriptions à la boutique ou sur place le jour de la course se feront sur présentation du certificat médical ou de la licence en cours, seuls les paiements en espèces et chèques seront acceptés.

Les frais d'engagement :

Jusqu'au 30 septembre inclus, les frais d'engagement sont de 14 euros pour « La Nordique Royale » et de 12 euros pour « La Virée de la Fontaine ». A partir du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au jour de la marche, les frais seront majorés de 2 euros. S'ajoutent les frais administratifs d'inscription en ligne du site onsinscrit.com.

Pour l'initiation, il n'y aura pas de frais d'engagement, l'inscription se fera sur place en échange d'une présentation d'une pièce d'identité pour le prêt des bâtons.

- Dossard

Le retrait des dossards aura lieu

- à la boutique RANDO RUNNING (9, Place Cendrillon 78280 GUYANCOURT) Le samedi 12 octobre 2019 (de 14 à 17H)
- sur place, le dimanche 13 octobre de 8h jusqu'à 15 mn avant le départ de la course.
- Prévoir une pièce d'identité

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation (pas de dossard dans le dos).

- Athlètes handisports

Cette compétition est ouverte aux athlètes en situation de handicap.

- Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

- Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 à 18h, il est possible de transférer son inscription à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée. Cette tierce personne fournira à l'organisation les renseignements demandés dans le bulletin d'inscription, ainsi qu'un certificat médical en cours de validité.

- Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

3 – Assurances

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les athlètes licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par leur licence. Les organisateurs ont contracté une assurance pour les participants non-licenciés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

4 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

- Bâtons

Sur la Nordique Royale : l'utilisation de deux bâtons spécifiques « marche nordique » est obligatoire.

Sur la Virée de la Fontaine : des randonneurs pourront prendre le départ, ils seront placés en fin de peloton.

- Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

- Limites horaires

Le temps maximum alloué pour « La Royale Nordique » est de 3h, et de 2h30 pour « La Virée de la Fontaine ».

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et ne pourront continuer que sous leur seule responsabilité.

- Cas de disqualification

Tout participant ne respectant pas le présent règlement sera susceptible de disqualification, également en cas de :

- course
- non-respect de l'intégralité de l'itinéraire prévu
- modification du balisage
- action sur les autres concurrents (chute, empêchement, obstruction)
- absence de port du dossard, y compris dans le cas d'un coureur inscrit
- toutes autres actions anti-sportives ou nuisant au bon déroulement de l'épreuve et/ou à la sécurité des participants ou des membres de l'organisation

5 – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par les soins de l'organisateur.

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

6 – Classements et récompenses

- Classements

Pour La Nordique Royale, un classement général homme et femme, et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.

- Récompenses

- à tous les participants ;
- aux trois premiers hommes et femmes de La Nordique Royale « compétition »

- Publication des résultats

Les résultats de La Nordique Royale seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants (site <http://uav.athle.org>, et FFA).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat en cas de motif légitime, en contactant l'organisation (versailles.nordiqueroyale@gmail.com) et la FFA (en faire directement la demande auprès de la fédération à l'adresse électronique : cil@athle.fr).

7 – Ravitaillements et prêt de bâtons

Un rafraîchissement (eau et sucre) sera assuré dans la zone spécifique.

- Pour la nordique royale : à la fin de la première boucle

La zone de rafraîchissement sera matérialisée par une rubalise en début et fin de zone. Les ravitaillements personnels seront autorisés uniquement sur cette même zone et déposés avant le départ sur une table réservée à cet effet.

Des bâtons, en cas de casse, seront disponibles dans cette zone.

Les « camel bag » et bidons sont autorisés.

- Pour la virée de la fontaine : au milieu du parcours

Un stand de ravitaillement (solides et liquides) sera mis en place à l'arrivée.

8 – Sécurité et soins

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel. Les parcours seront balisés par des panneaux directionnels et de la rubalise. Des signaleurs-bénévoles assureront le guidage et la sécurité.

La sécurité des concurrents sera assurée par la Protection Civile des Yvelines.

En cas d'accident, tout concurrent est tenu de prêter assistance à un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération avec des étudiants de l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie de Meulan les Mureaux.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

9 – Service aux marcheurs

Une consigne gardée sera mise à disposition des concurrents.

10 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

11 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

12 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

A l'issue des remises des récompenses, en présence d'Olivier MEYRUEY, Président de l'Union Athlétique de Versailles il sera procédé à un tirage au sort de numéros de dossard.

La personne titulaire du dossard tiré devra être présente pour recevoir le lot offert par les différents sponsors.
